

## INSPÉ : Stop au harcèlement, aux violences sexistes, sexuelles et homophobes

### LE HARCÈLEMENT SEXUEL : C'EST QUOI ?

---

**Est harcèlement sexuel tout comportement (propos, gestes, écrits...) à connotation sexuelle ou sexiste imposé à une personne de manière répétée (au moins deux fois).**

Pour être considérés comme du harcèlement sexuel, il faut que les comportements portent **atteinte à la dignité de la personne** (comme les « **propos ou comportements ouvertement sexistes, grivois, obscènes** ») ou créent une situation qui « **rend insupportable les conditions de vie, de travail ou d'hébergement** » (Circulaire du 7 août 2012).

Depuis la loi du 3 août 2018, la répétition de propos ou de comportements par plusieurs personnes est également reconnue comme du harcèlement sexuel, comme par exemple dans le cas du **cyberharcèlement**.

Est également assimilé au harcèlement sexuel : le fait de **faire pression, même une seule fois**, sur une personne dans le but réel ou supposé d'obtenir des actes sexuels (« **chantage sexuel** ») **en échange** d'un emploi, d'une promotion, d'un maintien d'avantages ou au contraire pour éviter des sanctions.

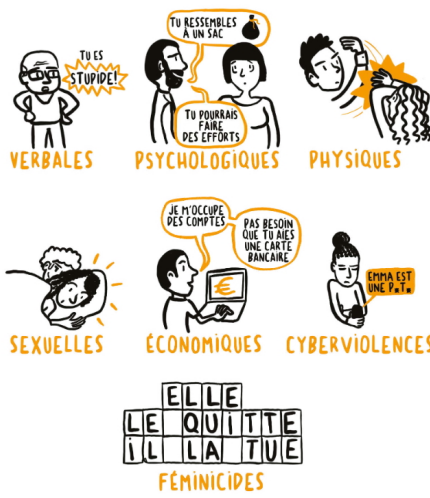
**Le Code pénal prévoit pour les auteurs de harcèlement sexuel des peines pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.** Les peines peuvent être portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende **en cas de circonstances aggravantes** (par une personne qui abuse d'une autorité, par plusieurs personnes, sur un mineur de quinze ans ou sur une personne vulnérable ou par le biais d'un support numérique).



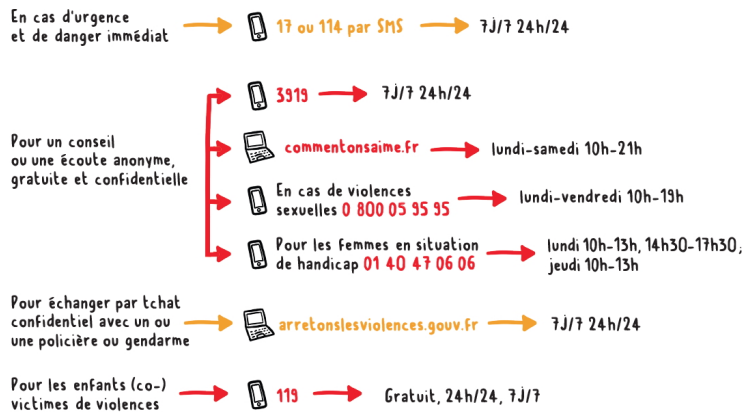
**Lucie MOUGENOT**, Maître de conférences en Sciences de l'éducation  
[lucie.mougenot@u-picardie.fr](mailto:lucie.mougenot@u-picardie.fr)

**Cellule de veille UPJV contre les violences sexistes et sexuelles**  
[harcèlementsexuel@u-picardie.fr](mailto:harcèlementsexuel@u-picardie.fr)

**1 FEMME SUR 3**  
**A ÉTÉ VICTIME DE VIOLENCES**  
**PHYSIQUES OU SEXUELLES**  
**AU MOINS UNE FOIS DANS SA VIE**  
**→ DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS ←**



**Ces violences sont interdites et punies par la loi.**



## CLASCHES



### Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur

- Sensibilisation, information, défense des victimes
- Guide pratique sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur : s'informer et se défendre

### Centre Hubertine Auclert

Centre de lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promotion de l'égalité femmes-hommes :

- Ressources,
- Formations,
- Observatoire régional des violences faites aux femmes...



### Les malles pour l'égalité

#### ÉDUCER À L'ÉGALITÉ

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ET JEUX POUR LE 1ER DEGRÉ (PRIMAIRE)

Ressources à destination des élèves du 1er et 2nd degrés pour :

- Aider à déconstruire les stéréotypes de genre
- Mettre en place des séances de prévention sur la lutte contre le cybersexisme ou l'inceste

Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur

- Enquête nationale 2020

Expérience étudiante des violences sexuelles et sexistes au cours de leurs études

Une étudiante sur 10 a été victime d'agression sexuelle.

Expérience étudiante des violences sexuelles et sexistes au cours de leurs études

Une étudiante sur 20 a été victime de viol.

## Le violentomètre

Un outil simple pour mesurer si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences...

